

En application de l'article L.4621-3 du Code du travail, l'ASMIS propose aux travailleurs indépendants relevant du livre VI du code de la sécurité sociale un accompagnement spécifique en prévention et en santé au travail.

Cette offre spécifique, comprend :

- la prévention des risques professionnels
- un suivi en santé au travail
- un accompagnement social en lien avec l'activité professionnelle
- la mise à disposition d'outils numériques et l'accès aux évènements organisés par l'ASMIS

Prévention des risques professionnels

- Repérage des risques professionnels
- Conseil dans la mise en place d'actions de prévention
- Etudes et conseils ergonomiques
- Sensibilisation aux risques professionnels spécifiques

Suivi en santé au travail

- Visites avec un professionnel de santé
- Prescription d'examens complémentaires réalisés dans nos centres par nos équipes (audiométrie, spirométrie, tests urinaires, glucométrie...) ou à faire réaliser par le professionnel de votre choix

Accompagnement social et prévention de la désinsertion professionnelle

- Entretien de conseil et d'orientation avec le service social (dossiers RQTH, temps partiel thérapeutique)
- Accompagnement à la prévention de la désinsertion professionnelle.

Mise à disposition des outils de prévention

- Accès à l'ensemble des ressources documentaires sur notre site internet www.asmis.net
- Accès aux outils de prévention primaire (evrp online, e-learning)
- Accès à la newsletter adhérent
- Accès aux conférences en ligne
- Accès aux évènements organisés par l'ASMIS

